

Actualité désherbage maïs REUSSIR SON DESHERBAGE MALGRE LES CONDITIONS SECHES

BASF
The Chemical Company

Utilisez ISARD® en post !

Meilleure efficacité et régularité du passage de post-levée

En ajoutant Isard® à son programme de désherbage de Post-levée, l'agriculteur va renforcer l'efficacité de son traitement tout en obtenant :

- une plus grande régularité d'action sur graminées et dicots,
- de la persistance sur les graminées estivales

Essai
Parcelle Agriculteur
BLOU (49)

Maïs 3 F :
Isard® 1L/ha

+ Ref 28 0,5 L/ha
+ Ref 8 0,5 L/ha

Maïs 5 – 6 F:
Ref 15 0,2 L/ha
+ Adj 0,1 L/ha



Maïs 3F :

Ref 28 0,5 L/ha
+ Ref 8 0,5 L/ha

Maïs 5 – 6 F:
Ref 8 0,4 L/ha
+ Ref 15 0,2 L/ha
+ Adj 0,1 L/ha



- un apport sur 8 dicotylédones importantes.



Amarante



Ambroisie



Chénopode
hybride



Matricaire



Laiterons



Lamiers



Véroniques
agreste, de perse



Renouées
des oiseaux et liseron

Les 3 clés de la réussite ISARD® en post-levée :

- **Des interventions précoces :** appliquer tôt (stade du maïs 2 – 3 feuilles) et sur des graminées en cours de levée et jusqu'à « 1-2 feuilles » maximum, des dicots au stade 2 à 4 feuilles maxi.
- **Des applications lorsque les conditions météorologiques sont favorables :** une hygrométrie élevée, une température modérée (<25 °C), des amplitudes thermiques faibles.
- **Un sol frais :** humidité suffisante pour mettre les matières actives en action, l'idéal pluie ou irrigation (minimum 10mm) dans les 10 jours qui suivent l'application.

Isard® : marques déposées BASF - **Autorisation de vente :** n°9900251 - **Composition :** 720 g/L de dmta-p - **Formulation :** EC - **Classement toxicologique :** -Xn : nocif - N : dangereux pour l'environnement - R22 : nocif en cas d'ingestion - R36/38 : irritant pour les yeux et pour la peau - R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau - R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques. **Usages et doses autorisées :** maïs grain et fourrage, maïs doux 1,4 L/ha, sorgho 1,2 L/ha. - **Nombre maximum de traitements / an :** 1 application tous les 2 ans - **Délai avant récolte :** DAR maïs fourrage et sorgho : 90 jours - DAR maïs grain : 100 jours, DAR maïs doux : 60 jours - **Distance aux points d'eau** (Cf. Arrêté J.O. du 21/09/2006) : Respecter une zone non traitée (ZNT) de 5 mètres - **Délai de rentrée** (Cf. Arrêté J.O. du 21/09/2006) : 48 heures. Porter des gants et un vêtement de protection lors de l'ensemble des étapes de manipulation et d'application du produit. Le port d'un appareil de protection oculaire est recommandé.

© : Marque déposée BASF - Avril 2010 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document, ISARD® : Respecter pour les cultures entrant dans la rotation et la pendu ne sont pas autorisés un délai de : 140 jours pour les céréales (sauf pour avoine d'hiver et céréales de printemps : 200 j.). 300 jours pour les autres cultures pour l'application du produit contenant de la pendu ou du dmta-p ou la plantation de la culture suivante. Dangereux - Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. REF : 974M/A/HBE0410

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI